

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2022013	Date d'inspection Le 14 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 3		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 66 Des Pionniers Avenue Balmoral NB E8E 2N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Observations: l'accueil du parent, jeux libres, un projet de groupe (construction d'une cabane).
- Discussions avec l'éducatrice concernant les heures de développement professionnel, la documentation et la planification.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 décembre 2022

Date

original signé par
Marie-Josée Driscoll

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 décembre 2022

Date